



# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Ref.: SCBD/STTM/DCO/va/64933

Le 18 septembre 2008

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### Soumission de rapport volontaire sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures

Madame / Monsieur,

Cette notification a pour objet d'inviter les Parties à la Convention et les organisations pertinentes à fournir des informations utiles pour l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, pour considération lors de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-14) prévue pour le mois de mai ou juin 2010 à Bonn, en Allemagne.

Au paragraphe 9 de la décision VIII/14, la Conférence des Parties (CdP) a invité les Parties à fournir, de leur plein gré, des informations complémentaires à celles qui sont communiquées dans les rapports nationaux, qui pourraient être utiles à un examen approfondi des programmes thématiques prévus dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'à 2010. Au paragraphe 9 de la décision VIII/15, la CdP a adopté les buts et objectifs mondiaux axés sur les résultats intégrés dans les programmes de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (voir annexe IV de la décision pour plus de détails) en notant que ces buts et objectifs sont conçus pour servir de guide pour les Parties lors de la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. L'annexe II de la décision VIII/10 indique que la CdP a décidé d'entreprendre, lors de sa dixième réunion, l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. De ce fait, l'organe subsidiaire SBSTTA, lors de sa quatorzième réunion, avant la tenue de la dixième réunion de la CdP, prendra en considération l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux.

Les Parties à la Convention ainsi que les organisations pertinentes sont invitées à fournir au Secrétaire exécutif, de leur plein gré, le plus tôt possible et **au plus tard le 28 février 2009**, des informations sur (i) la situation et les tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et les menaces qui se profilent; (ii) sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, y compris les progrès faits pour atteindre ces objectifs, pour surmonter les obstacles et les défis liés à la mise en œuvre; (iii) sur les besoins en renforcement des capacités; (iv) sur les expériences au niveau national en matière d'indicateurs et d'objectifs de biodiversité de 2010; et (v) sur les opinions concernant les opportunités stratégiques pour après 2010. Étant donné que la soumission d'informations est faite de plein gré, les Parties peuvent fournir l'information dans le format qu'elles pensent approprié. Cela dit, pour faciliter une évaluation

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À : Tous les correspondants nationaux de la CBD  
Les organisations pertinentes  
P.J.



ONE NATURE - ONE WORLD - OUR FUTURE  
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008



Programme des Nations  
Unies pour  
l'Environnement

413 rue Saint-Jacques, Bureau 800  
Montréal, QC H2Y 1N9, Canada

Tel : +1 514 288 2220  
Fax : +1 514 288 6588

<http://www.cbd.int>  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int)

stratégique des progrès faits dans la mise en œuvre, les Parties sont encouragées à utiliser la matrice annexée à cette notification pour fournir l'information.

Il est fortement suggéré aux Parties à la Convention ainsi qu'aux organisations pertinentes de soumettre de l'information qui est soit complémentaire ou plus détaillée que l'information que l'on peut trouver dans les rapports nationaux. Les Parties qui sont également parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides ne doivent pas répéter l'information soumise déjà dans le processus des rapports nationaux de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Quant aux organisations, nous apprécierons toute information pertinente, y compris simplement les copies de rapports pertinents.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]  
Ahmed Djoghla  
Secrétaire exécutif

## ANNEXE

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES

#### Information nécessaire de la part du répondant:

|  |  |
|--|--|
| <b>Nom:</b>  |  |
| <b>Partie à la Convention (ou nom de l'organisation si vous répondez au nom d'une organisation):</b> |  |
| <b>Institution:</b>  |  |
| <b>Adresse du courriel:</b>  |  |

#### Lignes directrices générales :

1. En compilant et en rassemblant l'information pour la soumission au Secrétariat, veuillez vous référer aux « lignes directrices pour l'examen des programmes de travail de la Convention » telles que contenues dans l'annexe III de la décision VIII/15.
2. Soumettre des études de cas, des cas de bonnes ou mauvaises pratiques, des situations de succès et d'échec, et les leçons à tirer de la mise en œuvre du programme de travail, pour pouvoir illustrer et permettre d'en savoir plus sur (i) la contribution apportée aux Parties par le programme de travail dans leur mise en œuvre de la Convention; (ii) la contribution du programme de travail dans la réduction de la perte de biodiversité; et (iii) l'efficacité du programme de travail dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.
3. Suggérer des modifications, si nécessaire, au programme de travail existant.
4. Fournir des informations sur la mobilisation des ressources financières nécessaires, en particulier les ressources financières dont l'obtention a été facilitée par le Secrétariat et d'autres partenaires.
5. Si vous êtes un pays développé Partie à la Convention, il serait utile d'avoir de l'information sur la perspective nationale et de savoir dans quelle mesure les sujets suivants ont une influence sur les programmes d'aide au développement dans votre pays.
6. Dans la mesure du possible, les organisations devraient donner des commentaires sur les perspectives globales et / ou régionales et si elles utilisent le format suggéré ci-dessous, elles devraient adapter leurs réponses et/ou modifier les questions pour mieux refléter l'information fournie. Veuillez faire la distinction entre les commentaires sur les cas spécifiques et les considérations d'ordre global ou régional.
7. Une autre option consiste à utiliser ce document comme modèle (les boîtes de texte sont fournies à cet effet); des moyens alternatifs sont aussi acceptables et sont bienvenus.

### **Lignes directrices pour soumettre de l'information dans un format simplifié pour donner un aperçu général**

Les répondants au questionnaire ont le choix de donner un aperçu général qui peut prendre la forme d'un résumé qui prendra en compte, par exemple, des aspects importants des domaines d'activités, en fonction des expériences et des domaines d'intérêt :

- a. Quelles sont les tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures?
- b. Quels sont les scénarios susceptibles de se produire dans le futur ?
- c. Quels sont les niveaux de mise en œuvre et les impacts du programme de travail ?
- d. Si la mise en œuvre est limitée, quel est le problème ? Si les impacts sont limités, quel est le problème ?
- e. Quelles sont les expériences avec les objectifs et les indicateurs au niveau national ?
- f. Est-ce que le problème des changements climatiques est bien géré par rapport au programme de travail et comment améliorer l'attention du public à ce problème ?
- g. Quels sont les exigences principales en matière de renforcement des capacités ? Et comment promouvoir une meilleure allocation des ressources financières à cet effet ?
- h. Que manque-t-il dans le programme de travail, quels domaines ont besoin d'être renforcés et y a-t-il des domaines qui sont redondants ?
- i. Est-ce que certains éléments de ce programme de travail (ou des éléments complémentaires) seront plus importants après la période de 2010 ?
- j. Est-il nécessaire de simplifier le programme de travail ? Et quels sont les moyens pour le faire ?
- k. Quelles réponses importantes d'ordre politique et stratégique seront nécessaires dans ce programme de travail, après la période 2010 ? Quelles sont les méthodes pour stimuler ces réponses ?

### **Lignes directrices pour prendre en considération les sujets plus en détails:**

Vous verrez ci-dessous des questions plus spécifiques pour vous guider dans votre démarche. Pour chaque domaine d'activité, veuillez essayer d'être spécifique, d'élaborer sur les contraintes et de proposer des façons et des moyens de gérer ces contraintes. Il ne s'agit pas d'une liste complète de sujets, mais plutôt de domaines généraux pour lesquels il serait très utile de recevoir de l'information en retour.

Certaines des questions sont inter-reliées. Elles sont fournies pour illustrer la nature des sujets d'intérêt et peuvent être utilisées comme base pour formuler des réponses plus simplifiées. .

1. Quelle est la situation générale dans votre pays concernant la situation et les tendances des écosystèmes des eaux intérieures ?
  - a. Stable, en déclin, en déclin rapide, amélioration, amélioration rapide ?

- b. Comment cet écosystème se compare-t-il aux autres biomes majeurs ? (pareil, mieux que d'autres et quels sont les autres meilleurs, pire que d'autres et quels sont les autres pires, le pire écosystème ?)

- 
- 2. Quelles sont les causes principales de perte de la biodiversité dans les écosystèmes des eaux intérieures ? (listez les causes les plus importantes ou par ordre d'importance, si possible / nécessaire)
    - a. Surutilisation de l'eau?
    - b. Des pratiques terrestres non-durables (pollution, envasement, eutrophisation) ?
    - c. Conversion d'habitat (zone humide)?
    - d. Surexploitation des espèces ?
    - e. Espèces exotiques envahissantes ?
    - f. Autres (spécifier) ?

- 
- 3. Généralement, essayez-vous de gérer les écosystèmes des eaux intérieures comme une unité écologique fonctionnelle ?
    - a. Est-ce que l'approche basée sur les prises d'eau ou sur les bassins de réception (ou sur les sous-prises d'eau pour les plus gros systèmes d'eaux intérieures) est largement répandue ? C'est-à-dire est-ce que le territoire situé dans la prise d'eau est généralement considéré et géré comme faisant partie de l'écosystème des eaux intérieures ?
    - b. Dans quelle mesure l'estuaire ou le littoral en question est considéré comme faisant partie de l'écosystème des eaux intérieures (si cela s'applique) ?

- 
- 4. Est-ce que le programme de travail a une influence significative sur les politiques et la gestion dans votre pays ?
    - a. Oui, non, difficile d'évaluer ?
    - b. Existe-t-il des cadres de gestion ou des politiques qui donnent des résultats pertinents pour le programme de travail mais qui ne sont pas directement influencés par le programme de travail ? Quels sont-ils (par ex. cadres régionaux, mesures nationales / mécanismes nationaux mais qui ne sont pas directement influencés par le programme de travail ?)

- 
- 5. Est-ce que le programme de travail a eu un impact significatif sur les politiques pertinentes en matière de gestion de l'eau douce dans votre pays ?
    - a. Sur les politiques d'utilisation de l'eau – en terme d'utilisation de l'eau par différents secteurs d'activités (agriculture, y compris l'irrigation, l'énergie hydro-électrique, la

navigation, l'approvisionnement en eau et l'utilisation pour les villes et les industries etc.)?

- b. Sur la qualité de l'eau ?;
- c. Est-ce que vous prenez en compte les eaux souterraines ? comme par exemple, les échanges entre les eaux souterraines et les eaux de surface (par ex. comment les eaux souterraines réapprovisionnent les zones humides ?); les impacts d'une utilisation non durable des eaux souterraines sur la biodiversité terrestre (par ex. la couverture végétale, les forêts)

- 
- 6. Est-ce que les liens entre la biodiversité des écosystèmes des eaux intérieures et le développement durable (et la réduction de la pauvreté) sont compris adéquatement et pris en considération dans les politiques pertinentes ?
    - a. Notamment en ce qui concerne l'importance de l'utilisation directe de la faune et de la flore que l'on trouve dans les écosystèmes des eaux intérieures (par ex. la pêche, les utilisations médicales, etc.) ?
    - b. En ce qui concerne le rôle de la biodiversité des écosystèmes des eaux intérieures (zones humides) pour conserver l'eau douce pour l'utilisation des hommes ?
    - c. En ce qui concerne le rôle de la biodiversité des écosystèmes des eaux intérieures pour fournir d'autres services comme le recyclage des nutriments, la gestion des inondations, l'adaptation aux incidents extrêmes du climat ?

- 
- 7. Quel est le niveau de sensibilisation du public et d'attention accordée à l'importance de la biodiversité des écosystèmes des eaux intérieures par rapport aux changements climatiques ?
    - a. Est-ce que la population est au courant que les principaux impacts des changements climatiques sont sur l'eau, et par conséquent non seulement les écosystèmes des eaux intérieures sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques mais leurs fonctions jouent un rôle primordial dans les mesures d'adaptation pour mieux gérer les impacts des changements climatiques (par exemple, en répondant mieux aux incidences plus nombreuses des sécheresses plus ou moins sévères ou aux inondations)?
    - b. Et par conséquent, est-on généralement attentif au fait que les changements climatiques augmentent de façon significative l'importance du programme de travail par rapport au développement humain durable ?

- 
- 8. Est-ce que, au niveau politique et au niveau de la planification, il y a une prise de conscience de l'importance de prendre en considération la gestion des services liés aux écosystèmes des eaux intérieures ?
    - a. Est-ce que les décideurs politiques (y compris dans tous les secteurs) comprennent le concept de services liés aux écosystèmes (même s'ils utilisent une terminologie alternative) et utilisent-ils ce concept pour des fins de planifications ? Par exemple,

cette approche impliquerait un certain niveau de concessions dans la prise de décision pour pouvoir équilibrer les services qui sont fournis.

- b. Alternativement, est-ce que les décideurs politiques et les planificateurs gèrent encore l'eau sur une base sectorielle (et de façon relativement indépendante les uns des autres) et en tenant en compte des produits tangibles comme la consommation de nourriture, ou l'eau extraite pour les besoins directs de l'homme (par ex. l'approvisionnement en eau dans les milieux urbains) tout en ignorant complètement les autres services ? Cette approche tend à accorder moins d'attention à une prise de décisions basée sur les concessions.
- c. Y a-t-il une prise de conscience sur l'importance et les valeurs des nombreux autres services fournis (particulièrement ces services qui n'ont actuellement pas de « valeur formelle » tels que la régulation du climat, la régulation du niveau des eaux douces, le recyclage des nutriments, l'atténuation des phénomènes de climat extrême, etc.) ?
- d. Est-ce que le problème est lié au processus de prises de décisions en termes d'infrastructures, de gouvernance ou de dialogue, ou est-ce un manque de prise de conscience sur les valeurs des services ? Si nous disposions d'un meilleur système d'évaluation, est-ce que l'on atteindrait de meilleurs résultats ?

9. Quelle Convention a le plus d'influence dans votre pays sur les politiques liées à la gestion des eaux intérieures et sur les politiques dans les domaines qui ont un impact sur l'eau (par ex. l'agriculture) ?

- a. La Convention CDB, la Convention de Ramsar, les 2 conventions CDB et Ramsar conjointement ? Ou aucune ? (s'il y a d'autres accords régionaux ou conventions régionales qui ont de l'influence, veuillez le préciser)
- b. Si vous n'êtes pas un Partie à la Convention de Ramsar, est-ce que le guide de la Convention Ramsar est utilisé pour vous guider dans l'élaboration de politiques pertinentes et dans la mise en œuvre d'activités ?

10. La CDB dispose de plusieurs autres programmes de travail; la plupart d'entre eux ont une influence sur la situation et les tendances des écosystèmes des eaux intérieures.

- a. Accorde-t-on une attention adéquate aux objectifs et aux activités du programme de travail des écosystèmes des eaux intérieures dans les autres programmes de travail (comme par ex. celui sur la biodiversité agricole, sur la biodiversité des zones marines et côtières, des montagnes, des zones arides et sèches, des forêts) ?

11. Est-ce que votre pays a changé ses politiques (au cours des dix dernières années) vers une réhabilitation ou une restauration des fonctions des écosystèmes des eaux intérieures ? Si c'est le cas, quelle a été la principale raison pour faire ce changement de politique ?

- a. Raisons économiques, par exemple, basées sur les considérations financières des coûts et bénéfiques (lesquels ? une gestion plus efficace en matière de coûts pour la gestion de l'eau – y compris l'atténuation des inondations ? un approvisionnement en eau plus efficace en matière de coûts pour les besoins de l'homme ? etc.)

- b. Réhabiliter les moyens d'existence du milieu rural parmi les pauvres (par ex. réhabiliter l'approvisionnement en nourriture par le biais des pêcheries, réhabiliter l'approvisionnement de l'eau potable, etc.) ?
- c. Des raisons d'ordre touristique, culturelle ou d'activités récréatives (y compris la pêche sportive) ?
- d. Raisons de "conservation de la nature" à proprement parler (par ex. protection des espèces menacées)

12. Quelle est l'importance que l'on accorde au programme de travail / au sujet en termes de politiques appropriées pour la gestion de la biodiversité comparé à d'autres programmes de travail / d'autres sujets d'importance ?

- a. Par rapport à la conservation d'espèces menacées (grande importance, importance relative, moins important);
- b. Par rapport à l'importance accordée au développement humain (et aux cibles de développement) ? menacées (grande importance, importance relative, moins important);
- c. Est-ce que l'importance relative de ce sujet doit être plus importante ou moins ?
- d. Si ce domaine doit bénéficier d'une plus grande visibilité, quels sont les meilleurs arguments pour cela et les moyens et façons les plus efficaces pour atteindre cet objectif ?

13. Quel est le niveau d'attention accordée à ce programme de travail au delà du secteur spécifique de l'environnement ?

- a. Parmi les secteurs de la production (agriculture, forêts, pêcheries, etc.)
- b. Est-ce que le secteur privé est activement engagé dans le programme de travail (veuillez donner des exemples) ?

14. Quels domaines du programme de travail

- a. sont les plus importants ?
- b. sont absents ou doivent être renforcés ?

15. Veuillez faire un résumé des sujets importants soulevés par ce programme de travail en terme de:

- a. Mise en œuvre renforcée;
- b. Gestion des obstacles;
- c. Contraintes techniques ou politiques ?

**a: au niveau national ?**



**b: (si c'est le cas) – au niveau global / régional ?**

16. veuillez suggérer les meilleures stratégies pour gérer les problèmes importants identifiés, par exemple en :

17. Veuillez proposer les meilleures stratégies pour s'attaquer aux problèmes critiques identifiés, par exemple en:

- a. Mettant l'emphase sur la situation et les tendances des espèces ?
- b. Faisant les liens nécessaires vis-à-vis du développement humain / des moyens de subsistance durables / de la réduction de la pauvreté ?
- c. Évaluant mieux les services fournis par les écosystèmes;
- d. Proposant des solutions techniques (quels domaines techniques ?)
- e. Améliorant les processus de prise de décisions ou de gestion des politiques.

**a: au niveau national?**

**b: (si c'est le cas) – au niveau global / régional ?**

18. Quels sont les besoins urgents en renforcement des capacités dans ce programme de travail ?

- a. Veuillez spécifier le groupe ciblé et les domaines
- b. Étant donné que des ressources financières sont invariablement exigées (dans tous les domaines du programme), comment peut-on promouvoir le mieux, dans ce programme de travail, la mise à disposition de meilleures ressources / capacités ? Quels arguments auront la meilleure portée ?

**a: au niveau national ?**

**b: (si c'est le cas) – au niveau global / régional ?**

=====